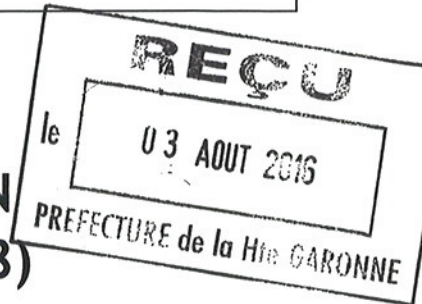


**PLAN DE GESTION D'ÉTIAGE
« GARONNE ARIÈGE »**

Deuxième phase de mise en œuvre

**CONTRAT DE COOPÉRATION
PLURIANNUELLE (2013-2018)
du 8 octobre 2013**



AVENANT N° 1

EN VUE DU DÉSTOCKAGE DU RÉSERVOIR DE MONTBEL
pour le soutien d'étiage de la Garonne
entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre

CONCLU LE **28 JUIL 2016** ENTRE,

LE SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE,

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE,

L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU BARRAGE DE MONTBEL,

ET L'ÉTAT

Handwritten signatures and initials in blue and purple ink.

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Sméag),

Établissement public administratif,
ayant son siège social en l'Hôtel de Région Midi-Pyrénées à 31077 TOULOUSE : 22 avenue du
Maréchal Juin, représenté par monsieur **Hervé GILLÉ**, son président, agissant en vertu de la
délibération du comité syndical n°D16-04/02-01.01 du 15 avril 2016,
ci-après désigné par « le Sméag »,

d'une première part,

et,

**L'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de
Montbel,**

Établissement Public Administratif,
ayant son Siège Social en l'Hôtel du Département à 09000 FOIX,
représenté par monsieur **Patrick LAFFONT**, son Président, agissant en vertu des
délibérations du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale pour
l'Aménagement du Barrage de Montbel n°2013-09 du 26 mars 2013 et n°2013-26 et 29 du 3
septembre 2013,
ci-après désigné par « l'Institution de Montbel »,

d'une deuxième part,

et,

L'Agence de l'eau Adour-Garonne,

Établissement public administratif,
ayant son siège social à 31078 TOULOUSE : 90, rue du Férétra,
représenté par monsieur **Laurent BERGEOT**, son directeur général,
ci-après désigné par « l'Agence de l'eau »,

d'une troisième part,

et,

L'État,

Représenté par monsieur **Pascal MAILHOS**, préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la
Haute-Garonne, préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne,
ci-après désigné par « l'État »,

d'une quatrième part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Article unique : Actualisation de la clé de financement

La clé de financement des dépenses de gestion d'étiage figurant à l'article 4 « Modalités financières » du contrat de coopération pluriannuelle (2013-2018) en vue du déstockage du réservoir de Montbel est révisée.

La nouvelle clé est la suivante :

- AEAG : 50 %
- Sméag : 50 % (dont 40 % au titre de la redevance pour service rendu instaurée au 1^{er} trimestre 2014, les 10 % restants provenant des cotisations des collectivités membres du Sméag)

Fait à Toulouse, le ~~28~~ 28 ~~JUL~~ ~~2016~~ 2016.....

Pour l'État,



Pour le Sméag,

Le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne,

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Stéphane DAGUIN
Pour l'Institution de Montbel,

Le président,
Patrick LAFFONT

Le président,
Hervé GILLÉ

Pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne,

Le directeur général,
Laurent BERGEOT